

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 16 novembre 2020 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, Me Karl Sacha Langlois, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, et le chef de division - communications, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2020-11-616

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-617

Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 2 novembre 2020

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux des dernières séances ont été distribués aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que le greffier soit dispensé de donner lecture des procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 et que ces procès-verbaux soient acceptés tels que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Mme Dominique Ouellet, conseillère du district no 8 - Pierre-De Saurel, déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier dans ce point à être traité par le conseil, puisqu'elle est à l'emploi du Centre communautaire Notre-Dame inc. qui fait partie de la liste soumise des comptes à payer, qu'elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur cette question.

2020-11-618

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 10 novembre 2020,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 28 octobre au 10 novembre 2020 totalisant 3 653 829,57 \$ et apparaissant à la liste en date du 10 novembre 2020 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-619

Dépôt du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations pour le mois d'octobre 2020

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le conseil reçoive copie du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations de la Ville de Sorel-Tracy pour le mois d'octobre 2020, tel que soumis par Mme Laurianne Daneau, technicienne en administration au Service des finances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-620

Adoption du budget 2021 de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent et paiement de la quote-part 2021

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil reçoive copie et adopte le budget 2021 de la Régie d'assainissement des eaux Richelieu-Saint-Laurent,

QUE le conseil autorise le versement de la quote-part de la Ville de Sorel-Tracy pour l'année 2021 au montant de 1 003 171 \$, payable en trois versements les 15 mars, 15 juin et 15 septembre 2021,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-621

Autorisation de signature - entente de développement culturel triennale avec le ministère de la Culture et des Communications

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 15 mai 2017, adoptait la résolution no 2017-05-359 afin d'autoriser la signature d'une entente de développement culturel triennale avec le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2018, 2019 et 2020,

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 23 septembre 2020 de la direction de la Montérégie du ministère de la Culture et des Communications,

CONSIDÉRANT que cette correspondance annonce des sommes d'argent qui seraient disponibles pour conclure des ententes de développement culturel

triennales dès l'année 2021 et conséquemment, qu'une nouvelle entente pourrait être signée entre la Ville de Sorel-Tracy et le ministère de la Culture et des Communications pour les années 2021, 2022 et 2023,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy est invitée à faire connaître formellement sa volonté de s'engager dans la signature d'une entente,

CONSIDÉRANT qu'un montant de 100 000 \$ doit être investi par la Ville de Sorel-Tracy pour toute la durée de l'entente de trois ans,

CONSIDÉRANT que la signature d'une entente de développement culturel est un levier financier important pour le développement de la culture en raison de la participation financière du ministère à la hauteur de 60 % des frais admissibles,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 11 novembre 2020 soumis à ce sujet par Mme Julie Gauthier-Lafond, régisseuse au développement culturel, et les recommandations contenues audit rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le directeur du Service des loisirs soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'entente de développement culturel triennale à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Sorel-Tracy, ou tout autre document donnant effet à la présente,

QUE la Ville de Sorel-Tracy poursuive ses initiatives de développement culturel par des engagements financiers de l'ordre de 40 000 \$,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-622

Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Martin Lajeunesse :

QUE les séances du conseil pour l'année 2021 débutent à 20 h et que le calendrier soit le suivant :

Lundi 18 janvier	Lundi 7 juin
Lundi 1er février	Lundi 21 juin
Lundi 15 février	Lundi 5 juillet
Lundi 8 mars	Lundi 16 août
Lundi 22 mars	Mardi 7 septembre
Mardi 6 avril	Lundi 20 septembre
Lundi 19 avril	Lundi 4 octobre
Lundi 3 mai	Lundi 22 novembre
Lundi 17 mai	Lundi 6 décembre

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-623

Réajustement de la structure salariale des cadres et cadres supérieurs pour les années 2020 et 2021

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par M. Denis Péloquin, directeur du Service des ressources humaines, devant le conseil réuni en comité plénier le 9 novembre 2020, relativement aux conclusions de sa proposition en lien avec le réajustement de la structure salariale du personnel cadre et cadres supérieurs,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 11 novembre 2020 soumis à ce sujet par M. Denis Péloquin, directeur du Service des ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Olivier Picard :

QUE le conseil entérine le rapport daté du 11 novembre 2020 soumis par M. Denis Péloquin, directeur du Service des ressources humaines, concernant l'analyse et la proposition du réajustement de la structure salariale des cadres et cadres supérieurs pour les années 2020 et 2021 et accepte ses recommandations,

QUE le conseil accepte les recommandations dudit rapport telles que soumises par M. Denis Péloquin, directeur du Service des ressources humaines,

QUE le conseil autorise le directeur du Service des ressources humaines à modifier le Protocole des conditions de travail du personnel cadre selon les recommandations contenues dans ledit rapport,

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'amendement du Protocole des conditions de travail du personnel cadre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-624

Adoption de la Politique d'approvisionnement révisée en conformité avec l'Office québécois de la langue française

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la Politique d'approvisionnement afin d'y inclure une clause pour la promotion du français,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 26 octobre 2020 soumis à ce sujet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le conseil adopte la Politique d'approvisionnement révisée telle que soumise par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement,

QUE cette politique remplace celle adoptée par le conseil en vertu de la résolution no 2020-04-191 lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-625

Substitution de procureur - dossiers devant la Cour supérieure

CONSIDÉRANT que le conseil a mandaté M^e Laurence Cournoyer afin d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir des ordonnances de démolition pour les immeubles suivants :

- 116, rue Phipps (résolution no 2020-07-367);
- 1096, chemin des Patriotes (résolution no 2020-09-473);
- 130, rue Charlotte (résolution no 2020-09-506);
- 60, avenue de l'Hôtel-Dieu (résolution no 2020-06-320);
- 119, rue Victoria (résolution no 2018-04-304);
- 54, rue Provost (résolution no 2020-04-412),

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, adoptait la résolution no 2017-12-904 afin de mandater M^e Laurence Cournoyer pour qu'elle entreprenne les procédures judiciaires nécessaires contre le propriétaire de l'immeuble du 325, rue du Collège, afin que cesse toute activité non conforme à la réglementation municipale et plus particulièrement que cesse tout type d'entreposage dans les cours dudit immeuble,

CONSIDÉRANT que M^e Laurence Cournoyer a cessé d'occuper dans chacun de ces dossiers,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, il y a lieu pour le conseil de nommer un nouveau procureur afin de représenter la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 11 novembre 2020 soumis à ce sujet par M. Emmanuel Frédette, chef de division – urbanisme, et la recommandation contenue dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que le conseil nomme M^e Serge Mercier, du cabinet Ally Mercier, avocats, en remplacement de M^e Laurence Cournoyer afin de continuer les procédures judiciaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-626

Autorisation de signature - bail avec Bell Mobilité inc. pour l'installation d'antennes à petites cellules sur l'immeuble du 200, rue Victoria - Colisée Cardin

CONSIDÉRANT la convention cadre intervenue le 1er février 2016 entre la Ville de Sorel-Tracy et Bell Mobilité inc. pour l'installation d'antennes à petites cellules sur des propriétés de la Ville,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le conseil autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, la convention de bail à intervenir entre Bell Mobilité inc. et la Ville de Sorel-Tracy pour l'installation d'antennes à petites cellules sur l'immeuble du 200, rue Victoria constituant le Colisée Cardin selon les plans de localisation soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-627

Autorisation pour l'installation d'enseignes régissant le stationnement du terrain du stationnement municipal à l'intersection des rues Augusta et De Ramezay

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, adoptait la résolution no 2020-11-600 afin d'autoriser l'aménagement d'un stationnement temporaire sur un terrain municipal à l'intersection des rues Augusta et De Ramezay,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Patrick Péloquin, que le conseil autorise l'installation d'enseignes établissant le stationnement alternatif pour 38 véhicules soit : les lundi, mercredi et vendredi pour la zone A et les mardi, jeudi, samedi et dimanche pour la zone B.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-628

Amélioration de la signalisation - corridor scolaire - rue Limoges coin boulevard Fiset

CONSIDÉRANT que certains élèves de l'école Maria-Goretti doivent maintenant traverser le boulevard Fiset, à la hauteur de la rue Limoges,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, il y a lieu de revoir la signalisation afin d'améliorer la sécurité de ces élèves,

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de la planification et du développement urbain à cet effet,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil autorise l'installation de signalisation, côté sud, à l'intersection du boulevard Fiset, afin d'identifier le corridor scolaire, la traverse d'écoliers et le lignage en blanc de cette traversée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-629

Fermeture temporaire d'une partie du boulevard Cournoyer face à l'école Saint-Jean-Bosco

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, adoptait la résolution no 2020-10-545 afin d'autoriser la fermeture temporaire à la circulation de la portion du boulevard Cournoyer face à l'école Saint-Jean-Bosco, et ce, jusqu'au 15 novembre 2020,

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre l'administration municipale et la direction de l'École Saint-Jean-Bosco relativement à la continuité de cette fermeture temporaire, conditionnellement à la réalisation de différents aménagements physiques,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Olivier Picard :

QUE le conseil autorise la continuité de la fermeture temporaire du boulevard Cournoyer, face à l'école Saint-Jean-Bosco, à la circulation automobile pendant les jours de classe seulement et conditionnellement à ce que cette fermeture à la circulation s'effectue par l'installation quotidienne de clôtures amovibles fournies par l'école,

QUE cette autorisation soit révisée selon l'évolution de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-630

Fourniture de service des cadets de la Sûreté du Québec sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy pour la saison estivale 2021

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel, en collaboration avec la Sûreté du Québec, souhaite offrir aux municipalités de la MRC la fourniture de service de cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2021,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont, que la Ville de Sorel-Tracy informe la MRC de Pierre-De Saurel qu'elle souhaite participer à une entente de partenariat avec cette dernière pour la fourniture de service de cadets de la Sûreté du Québec sur son territoire pour la saison estivale 2021, et ce, pour un maximum de 50 % des heures proposées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-631

Demande de plans d'implantation et d'intégration architecturale – 150B-150D, avenue de l'Hôtel-Dieu

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil de statuer sur un projet visant le remplacement de l'escalier extérieur situé dans la cour avant et donnant accès au deuxième étage pour la propriété située au 150B-150D, avenue de l'Hôtel-Dieu,

CONSIDÉRANT que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 2226 de la Ville de Sorel-Tracy,

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal possède une valeur patrimoniale « moyenne » selon l'inventaire du patrimoine bâti réalisé par la firme Patri-Arch en 2014,

CONSIDÉRANT que le garde-corps de l'escalier sera constitué d'acier de couleur noire,

CONSIDÉRANT que les barrotins du garde-corps de l'escalier existant sont constitués de fer forgé ornemental,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que les barrotins du garde-corps de l'escalier projeté soient constitués d'acier ornemental,

CONSIDÉRANT que le demandeur a soumis une proposition comprenant un barrotin ornemental sur trois,

CONSIDÉRANT que les garde-corps des galeries situées en cour avant sont constitués d'aluminium de couleur blanche,

CONSIDÉRANT que le garde-corps de l'escalier extérieur situé dans la cour avant et donnant accès au rez-de-chaussée est constitué de fer forgé ornemental de couleur noire,

CONSIDÉRANT qu'il serait souhaitable que les garde-corps des galeries et des escaliers situés en cour avant soient de la même couleur,

CONSIDÉRANT que ce projet répond partiellement aux objectifs et critères énoncés au règlement no 2226,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 12 novembre 2020 d'accepter conditionnellement le projet,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que ce projet soit accepté conditionnellement à ce que les barrotins du garde-corps de l'escalier donnant accès au deuxième étage soient constitués d'acier ornemental et que les garde-corps des galeries avant soient remplacés par des garde-corps identiques à ceux de l'escalier projeté ou peints de couleur noire dans un délai de 12 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-632

Demande de modification de zonage – 918-926, rue Bouvier

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification de zonage a été déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 918-926, rue Bouvier,

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but d'autoriser les habitations multifamiliales comprenant 6 logements dans la zone C-01-108 du Règlement de zonage no 2222,

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone C-01-108 du Règlement de zonage no 2222 dans laquelle sont autorisées les habitations multifamiliales comprenant de 1 à 4 logements,

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande est situé dans un secteur caractérisé par la présence d'habitations multifamiliales, à proximité d'une artère commerciale et en périphérie du centre-ville dans laquelle il serait souhaitable d'augmenter la densité,

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 12 novembre 2020 d'accepter cette demande de modification de zonage,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Olivier Picard, que le conseil accepte la demande de modification de zonage telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-633

Dépôt des statistiques 2020 de Marina de Saurel inc.

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil reçoive copie des statistiques 2020 de Marina de Saurel inc. relativement au nombre de bateaux visiteurs qui ont séjourné au Parc nautique Sorel-Tracy et au Parc nautique Regard-sur-le-Fleuve durant la saison estivale 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-634

Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2482 « Concernant une modification du Règlement no 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'augmenter les tarifs de l'annexe du Service de la planification et du développement urbain et du Service des loisirs »

M. Olivier Picard dépose le projet de règlement no 2482 « Concernant une modification du Règlement no 2284 « Concernant la tarification de certains biens, services et activités » afin d'augmenter les tarifs de l'annexe du Service de la planification et du développement urbain et du Service des loisirs » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

2020-11-635

Adoption du Règlement no 2478 « Concernant le traitement des élus »

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement no 2478 lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT l'avis public du 14 octobre 2020 présentant le projet de règlement no 2478 et publié au moins 21 jours avant cette séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement est à la disposition du public sur le site Internet de la Ville pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet, que le Règlement no 2478 « Concernant le traitement des élus » soit adopté,

Le maire, M. Serge Péloquin, demande aux membres du conseil de se prononcer sur l'adoption de ce règlement par un vote significatif,

Votent en faveur de l'adoption du Règlement no 2478 « Concernant le traitement des élus », les conseillères Sylvie Labelle et Dominique Ouellet ainsi que les conseillers Olivier Picard, Martin Lajeunesse, Jocelyn Mondou, Benoît Guèvremont et Patrick Péloquin,

Le maire, M. Serge Péloquin, vote également en faveur de l'adoption de ce règlement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

2020-11-636

Adoption du Règlement no 2479 « Concernant une modification du Règlement no 2376 « RM-2017 concernant la sécurité publique » afin d'augmenter l'amende relative au remorquage d'un véhicule »

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement no 2479 lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement est à la disposition du public sur le site Internet de la Ville pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que le Règlement no 2479 « Concernant une modification du Règlement no 2376 « RM-2017 concernant la sécurité publique » afin d'augmenter l'amende relative au remorquage d'un véhicule » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-11-637

Adoption du Règlement no 2480 « Concernant une modification du Règlement no 2070 « Concernant l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie dans diverses rues de la ville et autorisant, à ces fins, un emprunt de 999 900 \$ »

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement no 2480 lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement est à la disposition du public sur le site Internet de la Ville pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Olivier Picard, que le Règlement no 2480 « Concernant une modification du Règlement no 2070 « Concernant l'exécution de travaux d'égouts, d'aqueduc et de voirie dans diverses rues de la ville et autorisant, à ces fins, un emprunt de 999 900 \$ » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions	Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos. Les membres du conseil prennent connaissance des questions et commentaires reçus via courriel à info@ville.sorel-tracy.qc.ca .
Période d'information aux citoyens	Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.
LEVÉE DE LA SÉANCE	IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Patrick Péloquin, que la séance soit levée. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire